



ÉCOLE DE PRINTEMPS 2022

INSCRIPTIONS

- L'école de printemps se déroule du 18 avril au 26 mai 2022.
- La période d'inscription a lieu du 28 mars au 8 avril 2022.
- L'inscription se fait en ligne sur Cogito et les seuls modes de paiement acceptés sont Paypal ou carte de crédit (aucun chèque ou paiement comptant).
- Aucun achat ne peut être effectué sur place - tous les achats se font en ligne uniquement.
- TARIFS : 5\$/bloc de 55 minutes (sauf pour BLOCS A et B du lundi - 50 min)
- Le patineur s'inscrit au nombre de blocs/semaine convenu avec son entraîneur. Ce nombre sera multiplié par un facteur de 6 (pour 6 semaines).
- Les frais pour les patineurs non-résidents de Mont-Tremblant sont de 25% du tarif total.
- Les blocs payés qui n'ont pas été utilisés par le patineur ne sont pas remboursables.

CONSIGNES

- AVANT de s'inscrire, le patineur doit consulter son entraîneur pour fixer son BLOC (A, B, C ou D) et le nombre de blocs/semaine à acheter.
- Les plages de cours privés réservées dans les BLOCS sont payables même en cas d'absence.
- Des cours privés sont disponibles aux patineurs ayant réussi l'étape 2 du programme PP.
- **Cours privés pour PP** : avant de s'inscrire, les patineurs PP doivent se prévaloir des services d'un entraîneur du club et s'informer de sa disponibilité et de son taux horaire.
- L'adhésion à Patinage Canada est obligatoire. Des frais de 50\$ sont réclamés le cas échéant.



HORAIRE

LUNDI		MERCREDI		JEUDI	
16h10 à 17h00	BLOC A	16h00 à 16h55	BLOC A	16h00 à 16h55	BLOC A
17h00 à 17h50	BLOC B	16h55 à 17h50	BLOC B	16h55 à 17h50	STAR de groupe (B)
17h50 à 18h00	GLACE	17h50 à 18h00	GLACE	17h50 à 18h00	GLACE
18h00 à 18h55	BLOC C	18h00 à 18h55	BLOC C	18h00 à 18h55	BLOC C
18h55 à 19h50	BLOC D	18h55 à 19h50	BLOC D	18h55 à 19h50	BLOC D

NOUVEAUTÉ

STAR de groupe (B) est un cours de groupe offert aux patineurs et les frais d'entraîneurs sont absorbés par le club. Le parent paie uniquement le tarif du bloc (5\$). Nous invitons les patineurs à profiter de ces cours de groupe encadrés par nos entraîneurs professionnels. Pour participer, le patineur doit s'y inscrire sur Cogito.

Pour tout renseignement,
communiquiez avec Johanne au
cpamont.tremblant@gmail.com



Sanctionné par



SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CPAMONT-TREMBLANT.COM ET



RÈGLEMENTS

- Le port de vêtements de patinage est obligatoire. Les vêtements civils et les jeans ne sont pas tolérés.
- En tout temps, les patineurs de l'école de printemps sont invités à faire preuve de respect envers les autres, les lieux utilisés et l'horaire en vigueur. Toute attitude antisportive, toute conduite répréhensible ou nuisible ne saurait être tolérée sous peine d'expulsion, et ce, sans remboursement.
- **Les patineurs du programme PP des étapes 2 à 5 doivent obligatoirement porter un casque.**